

Compte rendu du Conseil Municipal du 14 octobre 2019

Approbation procès-verbal réunion antérieure

Sans observation, le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 6 septembre est approuvé à l'unanimité.

Points et réunions diverses

Points dossiers :

M. le Maire fait état de l'évolution des dossiers de la dernière séance qui seront abordés au cours de la présente séance.

- **Point accueil jeunes :** Le planning des animations sur Villeperdue a été communiqué. Les élus reconnaissent une amélioration positive de la communication en provenance du service Enfance Jeunesse de la CCTVI, ils souhaitent qu'un bilan soit dressé d'ici la fin de l'année.
- **1001 gares :** La SNCF a mis en vente la gare de Villeperdue dans le cadre du projet intitulé « 1001 gares ». La commune n'a aucune nouvelle sur ce dossier et ce lieu n'a pas été répertorié dans les tiers-lieux étudiés par la Communauté de Commune Touraine Vallée de l'Indre.
- **Décorations de Noël :** Le devis a été renvoyé, la livraison est prévue début décembre. Une nacelle a été réservée pour la mise en place également. Le solde du budget octroyé est réservé à l'achat de fournitures nécessaires aux réparations ou harmonisation des couleurs.
- **Page Facebook :** Une première réunion s'est tenue pour valider la création d'une page Facebook pour la commune. Une deuxième réunion est à venir pour l'instauration de ce vecteur de communication.
- **Fermeture boulangerie :** Les élus ont relayé dans la dernière lettre d'informations municipales la réouverture prévue à la mi-février 2020.
- **Recomposition de l'organe délibérant de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre (CCTVI) :** L'arrêté préfectoral portant à 55 le nombre de sièges de conseillers communautaires de la CCTVI a été publié le 16 septembre dernier.

Réunions :

- **Assemblée Générale APE VILLEPERDUE :** M. Xavier GAUTHIER relate que les membres de cette association maintiennent les actions déjà menées comme les lotos, la kermesse de l'école...que le bureau a été reconduit et que cette association fonctionne bien, que nombre de familles ont adhéré cette année. Il constate toutefois le manque de représentation des familles à cette AG, manque déploré par les membres de l'association également lors de la préparation des manifestations.
- **Commission intercommunale « enfance jeunesse » intercommunale :** Mme Nathalie NOMINÉ informe :
 - qu'un nouveau logiciel pour la gestion des RAMEP a été mis en place, qu'une subvention a été octroyée à la Maison des Assistants Maternels (MAM) de Veigné et d'Esvres. Une formation sur l'éveil musical va également être dispensée aux assistantes maternelles.

- Quant aux ALSH, la fréquentation maximale a été atteinte ; la question de facturer les familles en cas d'absentéisme lié à la canicule s'est posée.
- Que le goûter des enfants fréquentant la garderie périscolaire de Villeperdue est désormais pris en charge par la CCTVI à compter du 7 octobre. La fréquentation de ce service est stable.

Intercommunalité

- **Modification statutaire n°6 de Touraine Vallée de l'Indre au 1er janvier 2020** : M. le Maire explique que la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre, lors de son conseil du 26 septembre dernier, a approuvé la modification statutaire n°6 portant sur la création d'une médiathèque à Montbazon et sur le transfert, au 1^{er} janvier 2020, de la Maison d'Accueil Rurale destinée à des Personnes Agées (MARPA) d'Artannes gérée actuellement par le Sivom de la vallée du lys.

M. le Maire informe le conseil qu'il ne s'est pas opposé à la création d'une médiathèque à Montbazon, même si la méthode et l'empressement à prendre cette compétence sans réelle évaluation reste discutable.

Par contre, il a voté contre le transfert de la MARPA pour les raisons suivantes, sur la forme et sur le fonds de ce dossier. Sur la forme, une décision importante et engageant fortement la CCTVI pour les années à venir, ne se prend pas sans débat après plus de 4h de réunion. Aucun impact financier d'une telle compétence n'a été étudié et ce travail relevant notamment de la commission finances de la CCTVI n'était programmé que quatre jours après le vote de cette modification de statuts.

Sur le fond, ce transfert de compétence n'est en aucun cas lié à une nouvelle compétence de la CCTVI en direction de l'accueil et de l'hébergement des seniors. Aucun diagnostic et aucune étude, sur une telle compétence, n'ont été à ce jour engagés. Ce mode de résidence ne figure pas dans la Programme Local de l'Habitat de la CCTVI et le diagnostic du contrat Local de Santé voté avant l'été, devrait fournir des éléments pertinents sur l'intérêt ou pas, pour notre territoire, de s'engager sur une nouvelle compétence communautaire. Notre territoire de 53 000 habitants peut-il se satisfaire des seules 20 places d'hébergement de la Marpa d'Artannes ? Pour Monsieur le Maire, ce transfert de compétence est en fait directement la conséquence du transfert, au 1^{er} janvier 2019, de la compétence des services eau et assainissement du Sivom de la vallée du Lys qui gérait les services plus la Marpa plus le stade de football de Pont de Ruan. Il regrette qu'à aucun moment, dans le cadre de ce transfert de services, la question de la Marpa n'ait été abordée et débattue, mais c'était sans doute une volonté politique de ne pas le faire. L'urgence avec laquelle est proposée cette modification de statut en est sans doute la preuve. Abordé fin août en bureau communautaire, vote sans débat au conseil communautaire du 26 septembre, trois mois pour que les communes délibèrent pour, in fine, un transfert au 1^{er} janvier 2020. Plus rapide, la CCTVI ne pouvait pas faire.

Après cet exposé, Monsieur le Maire soumet au vote cette modification de statuts. A l'unanimité, les élus approuvent ces arguments et refusent la modification statutaire n°6 de la CCTVI.

- **Fonds de concours exceptionnel Touraine Vallée de l'Indre - Ecole maternelle et ALSH :**

Le dossier est toujours en attente d'une décision de la CCTVI. Seul le remplacement des rideaux occultants des WC est programmé par la commune.

- **Convention de mise à disposition de personnel pour les services périscolaires** : M. le Maire rappelle la délibération DE_2018_18 du 25 mai 2018 relative au transfert de compétence de la garderie périscolaire à la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre. Ce transfert de compétence nécessite une mise à disposition des 3 adjoints techniques communaux affectés au service. Ceux-ci sont donc maintenus dans leurs fonctions avec mise à disposition à l'intercommunalité selon des conditions qui sont définies d'un commun accord par le biais d'une convention. Après lecture du projet de ladite

convention, les élus approuvent, à l'unanimité ses termes et autorisent M. le Maire à la signer ainsi que tout document y afférent.

- **Etude sentier de randonnée** : La Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre souhaite élaborer un sentier de randonnée sur la commune à partir du chemin de la Varenne en direction du Nord. Pour cela, deux solutions sont proposées : rejoindre le chemin rural n°37 dit de la Braudière situé le long de la voie ferrée mais qui se situe sur la commune de Thilouze ou poursuivre sur le chemin rural n°9 dit de la Varenne. Cette seconde solution nécessiterait un nettoyage dudit chemin là où la nature a repris ses droits et où certaines cultures viennent empiéter. Les élus retiennent, à l'unanimité, cette seconde solution ; la commune préviendra alors les propriétaires riverains de cette réouverture du chemin rural N°9.

Services périscolaires

- **Point CARM (service de l'Education Nationale) et gestion informatique de l'école** : M. Xavier GAUTHIER rappelle le désengagement du CARM (service de l'Education Nationale) pour la gestion informatique et la sollicitation de la commune pour reprendre cette mission. La commune n'a, ni les compétences ni le budget, pour prendre en charge cette mission et l'a fait savoir à deux reprises par écrit à l'Inspectrice académique et au service du CARM. Toutefois, les enseignants ont fait part de problèmes d'utilisation du matériel notamment en terme de connexion Internet. M. Xavier GAUTHIER a rencontré un technicien du CARM sur place afin d'établir les problématiques. Plusieurs facteurs de dysfonctionnement ont été répertoriés (mise à jour Windows, switch, câbles...). Un diagnostic va être demandé auprès du Groupement d'Intérêt Public Région Centre InterActive (GIP RECIA) afin de cerner les problématiques. Il est important, dans l'intérêt des élèves, que l'investissement en ordinateurs fait par la commune soit utilisé au plus tôt.
- **Point cantine scolaire** : Un fort effectif s'est fait sentir tout au long du mois de septembre avec en moyenne 96 rationnaires (91 a minima et pics à 104). Ce nombre ne permet pas de faire un seul service dans la salle de restauration scolaire et la durée de la pause méridienne ne permet pas de mettre en place deux services. Ainsi, une solution temporaire a été trouvée en utilisant la petite salle des albizzias qui jouxte le bâtiment scolaire. Une organisation au niveau du personnel s'est mise en place naturellement et cette situation ne perturbe en rien les enfants. Cette solution a eu pour conséquence de décaler d'une demi-heure la mise à disposition de la petite salle des albizzias auprès du Club de l'Age d'Or, un courrier explicatif a été adressé au président de cette association.

Personnel communal

Point poste agent technique en contrat aidé : Anthony CHAMPION a signé un contrat aidé Parcours Emploi Compétence (PEC) à compter du 7 janvier 2019 pour 20h hebdomadaires afin de renforcer le service des agents techniques. Cet agent, donnant pleinement satisfaction, a suivi plusieurs formations constitutives du parcours emploi compétence défini avec lui. Certaines d'entre elles restent à effectuer et certains points restent à affiner ; ainsi, les élus souhaitent demander le renouvellement de son contrat pour 1 an afin de mener à bien ce parcours.

Budget-Finances

- **Subvention Fonds Départemental de Solidarité Rurale et bâtiment scolaire** : Les conditions d'éligibilité de cette subvention ne sont pas encore connues. L'accès en ligne à ce dossier se fera au 30 octobre prochain pour un dépôt de dossier avant le 31 décembre 2019. Ainsi, les élus reportent ce point à la séance du prochain conseil municipal prévu le 29 novembre.
- **Informations recettes budgétaires** : Les élus sont informés que :

- le montant alloué à la commune au titre du FCTVA est de 95 581.55 € (93 526.10 € pour la section investissement et 2 055.45€ pour la section fonctionnement) sur les dépenses afférentes réalisées en 2017,
 - le montant de l'attribution au titre du fonds départemental de péréquation de la taxe additionnelle aux droits de mutation 2019 est de 24 771.86 €,
 - le montant de l'attribution au titre du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle 2019 est de 9 312.03 €.
- **Régularisations budgétaires** : M. le Maire expose au Conseil Municipal que, dans le cadre de la mise à jour de l'actif de la commune, il a été constaté que lors du transfert des budgets eau et assainissement, l'amortissement du compte 21531 « Réseaux d'adduction eau » était trop important et a généré une anomalie bloquante, il convient donc d'émettre un mandat au 281531-040 et un titre au 7811-042 pour la somme de 770,75€ afin de régulariser la situation et il est donc nécessaire de prévoir les crédits budgétaires afférents. Les élus acceptent, à l'unanimité, ces régularisations budgétaires.

Travaux communaux

- **Point bâtiment communaux** : M. le Maire fait un point sur les travaux suivants :
 - **Toiture salle polyvalente** : suite à l'étude de rénovation de la toiture de la salle polyvalente, il apparaît que ce projet n'est pas éligible aux dossiers de subventions régionales. Les élus souhaitent, toutefois, demander à l'Agence Départementale d'Aide aux Collectivités (ADAC) une étude sur un projet de rénovation globale de ce bâtiment.
 - **Travaux accessibilité logements locatifs sis impasse du vieux bourg** : le chantier a été réceptionné avec quelques réserves sur les tâches apparues sur le trottoir. Il est convenu d'attendre un mois pour voir leur évolution.
- **Bâtiment scolaire et dévolution** : M. le Maire rappelle qu'une mise en concurrence a été lancée dans le cadre d'un marché à procédure adaptée (article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics) avec avis d'appel public à la concurrence publié le 14 juin 2019 dans la Nouvelle République du centre Ouest avec remise des offres pour le 5 juillet 2019 pour la construction d'un bâtiment scolaire constitué de deux salles de classe et d'un bureau de direction, qu'une nouvelle mise en concurrence pour les lots 1 – 2 – 4 – 5 – 6 – 7 - 8 pour ces travaux a été lancée dans le cadre d'un marché à procédure adaptée (article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics) avec avis d'appel public à la concurrence publié le 29 août 2019 dans la Nouvelle République du centre Ouest avec remise des offres pour le 20 septembre 2019. M. le Maire fait part des choix de la commission d'appel d'offres. Ainsi, les entreprises suivantes ont été retenues :
 - Lot gros œuvre – GIRARDOT pour 122 930,24 €HT
 - Lot charpente bois bardage – SAS BOUSSIQUET pour 68 590,66 €HT
 - Lot étanchéité bac acier – TOURAINE ETANCHEITE pour 42 800,00 €HT
 - Lot menuiseries extérieures alu – SARL CHAMPIGNY SEGELLES pour 27 276,63 €HT
 - Lot doublage plâtrerie faux plafond – TOLGA pour 27 847,15 €HT
 - Lot menuiseries intérieures bois – DANIEL BELLET – 16 694,81 €HT
 - Lot revêtements de sols – SARL DOIDOIGNE - 14 951,06 €HT
 - Lot peinture – SAS ROBIN GADIN – 9 489,60 €HT
 - Lot chauffage ventilation plomberie – SARL PLUMÉ THOMASSEAU – 33 400,00 €HT
 - Lot électricité – SARL PLUMÉ THOMASSEAU – 25 502,38 €HT

Transports

- **LGV SEA et recours** : L'association des riverains de défense contre le bruit de la LGV SEA, Comité Réaction Citoyenne 37, a organisé une réunion publique le 5 octobre en invitant le cabinet d'avocats Huglo Lepage Avocats, représentée par Mme Corinne LEPAGE, qui accompagnera les riverains pour un recours sur la perte de valeur immobilière de leur bien liée au passage de cette ligne ferroviaire. Des documents sont à la disposition de toute personne souhaitant engager un recours, cette démarche est individuelle mais le cabinet d'avocats, via l'association, se charge de rassembler les dossiers pour plus de poids. Les élus se proposent de faire le relais sur l'information de cette démarche auprès des riverains concernés, un courrier leur sera donc envoyé et l'information sera diffusée sur le site Internet de la commune.
- **Elargissement A10** : Force est de constater que les travaux ont débuté ne gênant pas la circulation et sans nuisance particulière à ce jour.

SIEIL

Le SIEIL37 et ses partenaires ont relancé un appel d'offre pour l'acheminement et la fourniture d'électricité et de gaz naturel afin d'assurer la continuité de la fourniture d'énergies des points de livraisons pour le 1er janvier 2020. M. le Maire rappelle l'adhésion de la commune au SIEIL37 et le souhait de renouveler l'intérêt à ce groupement d'achat énoncé dans un courrier du 7 décembre 2018. Le SIEIL37 et ENERGIE EURE ET LOIR ont attribué à XELAN – Plüm la fourniture d'électricité des bâtiments et points éclairage public de puissance souscrite ≤ 36 kVA raccordés au réseau d'Enedis pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2020.

Urbanisme

- **Déclaration d'intention d'aliéner (DIA)** : Les élus ne souhaitent pas préempter sur les parcelles et biens situés :
 - au 36 rue Dame Milon
 - au 11 rue Dame Milon

Dates à retenir

- Commission communication Facebook A définir fin octobre-début novembre mairie
- Conseil d'école **Mardi 5 novembre** à 18h00 – salle informatique école côté « godinière »
- Cérémonie du 11 novembre **Lundi 11 novembre** à 9h45 – devant la mairie
- Commission Communication **Mardi 19 novembre** à 18h00 – mairie
- Congrès des maires d'Indre et Loire **Jeudi 28 novembre** à partir de 8h00 – Palais des congrès de Tours
- Prochain CM **Vendredi 29 novembre** à 20h00 – mairie
- Cérémonie des vœux du Maire **Vendredi 17 janvier 2020** – salle « Les Albizzias »

Questions diverses

- **Offre d'achat pavillon locatif** : Suite à l'entretien que M. le Maire a eu avec une locataire qui souhaite acheter le pavillon locatif où elle habite depuis 1992, celle-ci a déposé une offre d'achat. Les élus vont solliciter une estimation des domaines afin d'étudier cette demande.
- **Motion pesticide et Association des Maires Ruraux de France** : M. le Maire fait lecture de la motion proposée par l'AMRF, les élus, à l'unanimité, décident de soutenir cette motion arguant que cette réglementation relève d'une décision nationale et non municipale.

- **Motion réforme DGFIP et Association des Maires Ruraux de France** : M. le Maire fait lecture de la motion proposée par l'AMRF et stipule que le conseil municipal a déjà exprimé son soutien lors d'une motion votée en séance du 6 septembre.
- **Bibliothèque et frais bénévoles** : M. le Maire informe le conseil municipal qu'il n'est pas prévu par la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre de rembourser les frais engagés par les bénévoles qui œuvrent pour la bibliothèque. Les élus confirment leur décision de prendre en charge ces frais comme exprimé dans la délibération DE_2019_037 du 17 juillet 2019.
- **Sècheresse et informations** : Mme Isabelle DUFRAISSE fait part de l'existence d'une association qui peut venir en aide auprès des personnes ayant subi des dommages matériels dus à la sécheresse. Quelques précautions notamment au niveau des déclarations auprès des assurances sont à respecter, c'est une des missions de l'Association des Sinistrés de la Sècheresse d'Indre et Loire basée à Chambray les Tours.
- **Transport vers la piscine de Monts** : M. Olivier MESNARD stipule que les chauffeurs qui conduisent le bus à destination ou en retour de la piscine de Monts ne connaissent pas la route. De fait, la séance de piscine ne dure qu'une demi-heure. Un mail sera adressé à la CCTVI pour relater ces faits.
- **Tapage nocturne en centre bourg** : M. Olivier MESNARD relate que pratiquement tous les week-ends, du tapage nocturne est constaté rue de la mairie. Un mail sera transmis à la gendarmerie.
- **RD910 et zones de dépassement** : M. Olivier MESNARD déplore la diminution des zones de dépassement sur la RD910 depuis Villeperdue en direction de Sainte Maure.

Le secrétaire de séance